

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2013**

<p>En exercice : 27 Présents : 24 Absents : 3</p> <p>Procurations : 2 Votants : 26</p> <p>Date de convocation : 9 avril 2013</p>	<p>L'an deux mil treize, le quinze avril, à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIÈRE, Maire.</p> <p>Membres présents : M. LARIVIÈRE Patrick, M. LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, M. ALIX Roger, M. LOILIER Pierre, Mme FILLATRE Annick, M. BASQUIN Marc, M. COUREUIL Daniel, M. GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, M. FAGUAIS Lucien, M. TOUQUETTE Pierre, M. TRÉCAN Louis, M. DURANT Claude, Mme SOUEFF Chantal, Mme DANARD Valérie, M. LECHAT Marc, M. GAZENGEL Michel, M. CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine, M. PERRIN Nicolas, M. DAVOINE Louis, M. SIMON Claude, Mme THÉAULT Béatrice.</p> <p>Absents : Mme GUÉRIN Annick, Mme BAZIN Denise, Mme COLLIN Valérie.</p> <p>Procurations : Mme BAZIN Denise à M. LEMÉTAYER Claude, Mme COLLIN Valérie à Mme MAUROUARD Marie-Christine.</p> <p>Secrétaire de séance : M. LEMÉTAYER Claude.</p>
--	---

2013/41 Passage du régime de commune fusionnée avec création de communes associées au régime de la fusion simple.

Monsieur le Maire indique que la réunion des commissions municipales organisée le 9 avril dernier a permis de mettre en évidence la position de chacun, les éventuels désaccords et parfois une vision approximative du statut de la Commune. Comme convenu M. le Maire a contacté Mme la Sous Préfète qui suggère que la Commune se fasse accompagner par un bureau spécialisé, comme c'est le cas pour la fusion de communauté de communes. Ce bureau d'études dresserait un tableau global de la situation actuelle et des évolutions possibles.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de ne pas rester au milieu du gué comme tel est le cas depuis quarante ans et précise que cette décision doit être politique et partagée.

Monsieur Ganche indique que la convocation pour le conseil municipal a été envoyée avant la réunion du 9 avril et qu'elle envisageait la fusion. Monsieur Ganche demande si le secrétariat a dépassé sa volonté. M. le Maire répond que c'était l'une des solutions envisagées et que la convocation du conseil doit respecter des règles de forme et de délais. Mme Théault ajoute qu'il n'y a pas besoin de mettre trop de temps mais qu'un temps de concertation est nécessaire. Monsieur Trécan rappelle son souhait de tenir une réunion publique d'information. Mme Théault suggère que les maires délégués fassent passer l'information. Monsieur le Maire indique que c'est déjà ce qui se fait dans certaines communes associées. Monsieur Trécan répond qu'il n'y a rien de mis en route à Curey. M.

Ganche mentionne qu'il a effectivement fait du porte à porte à Ardevon pour savoir ce que les habitants en pensaient, il ajoute que M. Touquette l' a critiqué lors de la réunion du 9 avril mais qu'il a toujours refusé de faire partie des élus des communes associées qui voulaient tenter un putsch en début de mandat. Monsieur Touquette indique que ces paroles ne méritent même pas de réponse.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer que le bureau d'études devra travailler avec l'ensemble du conseil municipal et non de façon fractionnée.

Monsieur Perrin souhaite que si des maires délégués organisent des réunions publiques, toutes les solutions soient présentées et non une seule. Monsieur Cachera ajoute qu'il faut bien connaître les conséquences de l'ensemble des solutions possibles.

Monsieur le Maire indique que les communes associées qui souhaiteraient quitter la fusion vont à l'encontre des politiques actuelles. Monsieur Trécan ajoute qu'il serait à l'époque actuelle catastrophique pour une commune associée de devenir indépendante. Monsieur le Maire souligne que c'est rendre service à la future équipe municipale en réglant ce problème maintenant qui plus est avec l'acte III de la décentralisation. Monsieur Cachera demande si le bureau d'études sera un bureau externe ou un service de l'État. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un bureau d'études privé. Madame Théault demande quel sera le coût. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas évalué pour l'instant. Monsieur Cachera insiste en demandant si les services de l'État ne pourraient pas envoyer une ou deux personnes pour cette étude. Monsieur le Maire craint que l'Etat n'ait plus les moyens nécessaires pour accompagner les collectivités jusqu'à ce niveau. D'autre part, il s'agit d'un secteur concurrentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (1 abstention, 24 pour)

- D'AUTORISER M. le Maire à recourir aux services d'un bureau d'études pour accompagner la Commune dans ses démarches d'évolution de son statut.

2013/42 Emprunt

Vu les articles 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités locales

Considérant que la Commune n'a pas reçu toutes les propositions souhaitées, Monsieur le Maire propose au conseil de lui déléguer la compétence lui permettant de retenir la meilleure offre dans un cadre strict, le conseil ne pouvant être réuni avant la mi mai et les taux risquant de fluctuer défavorablement pour la Commune.

Monsieur Coureuil demande dans le cas du transfert du centre culturel à la communauté de communes s'il y aura transfert de l'emprunt. Monsieur le Maire répond que ce sera le cas. Monsieur Coureuil suggère d'emprunter davantage. Monsieur Lemétayer répond qu'il faut être raisonnable et présenter un plan de financement cohérent.

Monsieur Touquette demande s'il faut mieux rembourser trimestriellement ou annuellement pour les services. Monsieur Lemetayer répond que ces tâches sont automatisées et qu'il n'y a pas de contraintes à retenir un remboursement trimestriel.

(Arrivée de M. Lechat)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 abstentions, 18 pour)

- DÉLÈGUE à M. le Maire la compétence suivante :
de procéder, dans les limites et contraintes suivantes : emprunt d'un montant de 2 000 000 €, à taux fixe, échéances constantes, pour une durée comprise entre 20 et 25 ans pour la

réalisation des emprunts destinés au financement du centre culturel dont l'investissement est prévu par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Claude LEMÉTAYER
Secrétaire de séance,

VINOUSE Maryvonne	
ALIX Roger	
LOILIER Pierre	
FILLATRE Annick	
BASQUIN Marc	
COUREUIL Daniel	
GANCHE Jean-Luc	
CHAUMONT Marie-Aude	
FAGUAIS Lucien	
TOUQUETTE Pierre	
TRECAN Louis	
DURANT Claude	
SOUEFF Chantal	
DANARD Valérie	
LECHAT Marc	
GAZENGEL Michel	
CACHERA Daniel	
MAUROUARD Marie-Christine	
PERRIN Nicolas	
DAVOINE Louis	
SIMON Claude	
THÉAULT Béatrice	